

## AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE SORTIE SCOLAIRE SANS NUITÉE

- si la sortie scolaire entraîne une modification des horaires scolaires
- si la sortie scolaire inclut la pause méridienne

**Document à envoyer à l'employeur 15 jours avant la sortie**  
(avec copie au coordonnateur du PIAL)

**La présence de l'AESH volontaire est évaluée au regard des besoins des élèves qu'il accompagne.**

Rappel : l'AESH ne compte pas dans le taux d'encadrement.

### NOM et Prénom de l'AESH :

PIAL d'affectation :

Établissement d'exercice :

### NOM et Prénom de l'élève accompagné lors de la sortie :

Accompagnement mutualisé  Accompagnement individualisé si oui pour \_\_\_\_\_ heures

Missions spécifiques de l'AESH auprès de l'élève lors de la sortie en accord avec la notification, validés par l'équipe pédagogique :

Date et horaires de la sortie : le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_ h \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_

Lieu de la sortie :

**NB** : L'AESH doit emprunter le(s) moyen(s) de transport mis en place pour la sortie par l'établissement et n'engagera aucun frais.

**NOM Prénom et classe** des autres élèves habituellement accompagnés par l'AESH mais non concernés par la sortie :

Dispositions prises pour la scolarisation de ces élèves :

**Récupération d'heures de la pause méridienne si celle-ci ne fait pas partie de son temps de travail et si l'agent le souhaite.**

- Nombre d'heures du temps méridien en dehors de l'emploi du temps : \_\_\_\_\_ heures (2 heures maximum)

- Date et heure de la récupération, **dans la semaine de la sortie** : le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_ h \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_

**NB** : l'organisation de la récupération doit être fixée avec le directeur / chef d'établissement, en collaboration avec le coordonnateur du PIAL et en fonction des nécessités de service.

**AESH**

**CHEF D'ETABLISSEMENT OU DIRECTEUR D'ECOLE**

Le \_\_\_\_\_

Avis favorable  Avis défavorable

Signature de l'AESH

Le \_\_\_\_\_

Tampon et signature du chef d'établissement ou du directeur d'école

### DECISION DE L'EMPLOYEUR

Autorisation :  Accordée  Refusée

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour le recteur et par délégation,  
 Le secrétaire général de la direction des  
 services départementaux de l'éducation nationale